

**PAPOUASIE-NOUVELLE-
GUINÉE**

**Rétablir les exécutions serait un retour en
arrière**

Index AI : ASA 34/002/2004

ÉFAI

Vendredi 16 avril 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Papouasie-Nouvelle-Guinée semble être sur le point de revoir son soutien à l'abolition de la peine de mort, ce qui renforcerait l'isolement de ce pays sur la scène internationale en en faisant le dernier État indépendant du Pacifique sud à envisager le recours aux exécutions.

La peine de mort a été rétablie en Papouasie-Nouvelle-Guinée en 1991 ; le pays étudie aujourd'hui les procédures d'exécutions en vigueur à Singapour en vue de les adopter. En prononçant des peines de mort et maintenant en préparant des procédures d'exécutions, la Papouasie-Nouvelle-Guinée va clairement à l'encontre d'un courant régional et mondial en faveur de l'abolition de la peine capitale.

« La peine de mort est un châtement cruel et arbitraire, qui comporte le risque bien réel d'exécuter un innocent. Plutôt que d'essayer de généraliser son usage, la Papouasie-Nouvelle-Guinée devrait, comme première mesure, décréter un moratoire sur toutes les exécutions.

« La Papouasie-Nouvelle-Guinée est le seul État du Pacifique à envisager de recourir à la peine de mort. Tous les autres États du Forum des îles pacifiques ont aboli les lois prévoyant le recours à la peine capitale ou ont cessé de les appliquer, souvent depuis des dizaines d'années.

« L'application de la peine capitale à Singapour est loin de constituer un brillant exemple digne d'émulation. L'application de la peine de mort dans ce pays est entourée de mystères et le taux d'exécutions est l'un des plus élevé au monde. La Papouasie-Nouvelle-Guinée devrait au contraire essayer d'œuvrer avec les donateurs internationaux à la mise en place d'un système de lutte plus efficace contre la criminalité. »

L'orientation actuelle de la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui se prépare à adopter des procédures d'exécution semble avoir été prise

pour satisfaire à un sentiment de colère de la population face à des actes de criminalité violente ; elle ne tient pas compte du fait qu'il a été largement prouvé que la peine de mort n'avait pas d'effet dissuasif absolu. Les criminologues expliquent depuis longtemps que le meilleur moyen de dissuader les criminels est d'augmenter la certitude qu'ils peuvent avoir d'être pris, jugés et condamnés. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>